

Le Parlement européen veut mieux lutter contre le harcèlement sexuel dans ses rangs

Le scandale Weinstein déclenche un travail d'introspection au sein de l'institution

BRUXELLES - bureau européen

Le scandale Weinstein, et l'immense vague de témoignages sur les réseaux sociaux qu'il a suscitée, libère la parole jusqu'au Parlement européen. Jeudi 26 octobre, les eurodéputés ont adopté, à une majorité écrasante (580 voix pour, 10 contre, 27 abstentions), une résolution condamnant « toutes les formes de violence sexuelle ».

Le texte demande à la Commission de présenter une législation pour lutter contre le harcèlement sexuel, qui toucherait plus d'une Européenne sur deux. Ce vote et le débat qui l'a précédé, mercredi, ont surtout été l'occasion d'aborder frontalement la situation propre de l'institution : en son sein, les femmes ne sont pas forcément mieux protégées qu'ailleurs.

De fait, la résolution approuvée par les élus réclame un audit mené par des consultants externes et « des mesures pour lutter contre le faible taux de signalement » au sein même de l'institution. Le site d'information *Politico.eu* a ainsi recueilli de manière confidentielle (par e-mails), ces dernières semaines, plusieurs dizaines de témoignages de membres du Parlement européen faisant état de cas de harcèlement sexuel, et même de viols ces dernières années.

« Il y a deux hommes dans mon cabinet. M'est-il déjà arrivé de leur pincer les fesses dans un ascenseur ou de les coincer dans mon bureau ? Jamais. Le sentiment d'im-

punité est intolérable, il faut que cela cesse ! », a déclaré avec véhémence l'eurodéputée écologiste Karima Delli, dans un hémicycle notoirement vide.

Son collègue socialiste Edouard Martin a été un des rares hommes à prendre la parole : « Il n'y a pas plus de cas de harcèlement ici qu'ailleurs. Mais il n'y en a pas moins non plus. Nous avons une responsabilité collective pour y mettre un terme. Nous devons mettre fin à la précarisation des contrats de travail pour nos assistants, alors que 95 % des femmes sont licenciées quand elles dénoncent les faits. »

Très investi sur le sujet, l'ex-syndicaliste d'ArcelorMittal a réclamé « un audit externe » et « un comité spécial pour le harcèlement sexuel » au Parlement de Strasbourg.

Les cas de harcèlement sexuel toucheraient surtout des assistantes parlementaires. Le Parlement européen compte 751 députés et près de 5 000 assistants, aux statuts de contractuels aussi divers (contrats nationaux quand ils travaillent dans les pays membres) que précaires. Le contrat des assistants accrédités compte ainsi une clause de « perte de confiance » permettant de les licencier avec un très court préavis.

Médiateur

« Si on craint pour son emploi, on ne peut pas faire grand-chose quand on est assistante européenne. Quand une assistante a un problème, qu'elle vienne dans

mon bureau ! », a proposé la Britannique Julie Girling, du groupe des Conservateurs et réformistes européens.

Le Parlement de Strasbourg compte bien en interne un « comité de lutte contre le harcèlement », mais qui n'aurait reçu aucune « plainte formelle de harcèlement sexuel », selon Antonio Tajani, le président de l'hémicycle.

« Le problème, c'est qu'il y a un certain nombre de jeunes femmes qui nous ont dit ne pas connaître l'existence de ce comité », explique Maia De La Baume, journaliste à *Politico*, qui enquête depuis plusieurs semaines sur le harcèlement au Parlement européen.

La Française Elisabeth Morin-Chartier (Les Républicains), qui préside le comité contre le harcèlement, a tenu à défendre l'institution, tout en proposant des avancées : « Nous devons mettre en place un réseau de personnes de confiance pour aider les victimes à parler. Les choses ne sont pas dites, les victimes ont honte. Il nous faut un médiateur entre l'institution et les victimes. Enfin, je tiens à ce qu'ici chacun soit informé de ce qu'il risque en cas de harcèlement. »

La résolution adoptée jeudi sera-t-elle suffisante pour limiter ces pratiques au sein d'une institution prompt à donner des leçons à l'ensemble de l'Union ? « Une résolution, c'est bien, mais il va falloir la faire vivre, et veiller par exemple à ce que le mandat confié à la société d'audit soit le plus précis possible », alerte Edouard Martin. ■

CÉCILE DUCOURTIEUX